

# FORMATION PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE B1V-B2V-BR-BC-BEE-BEM-BEV - Formation initiale 3 jours - Présentiel

*Formation préalable à l'habilitation électrique s'appuyant sur les dispositions du Code du travail et, plus particulièrement, sur les articles R.4544-9 et R.4544-10, ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF-C18-510.*

**Référence** : HE-B1V-B2V-BR-BC-BEE-BEM-BEV-FI-3J-P

**Durée** : 21h (3j) **Modalité** : Formation présentielle

**Tarif** : nous consulter

**Délai d'accès** : 2 semaines

**Effectif maximal** : 10 participants

## Profil des apprenant(e)s

- Salarié électricien ou électromécanicien chargé en BT d'exécuter des consignations
- Salarié chargé de diriger des travaux hors tension
- Salarié chargé d'exécuter des interventions générales
- Salarié chargé de travaux
- Salarié chargé d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou pas
- Salarié chargé d'opérations de type essais, vérifications, mesures
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

## Prérequis

- Une connaissance élémentaire en électricité est vivement recommandée pour suivre cette formation

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès du bon interlocuteur



- Baliser et surveiller la zone des opérations
- Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective (nappe isolante, écran, etc.)
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape
- Réaliser une intervention BT générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPI
- Réaliser un essai et un mesurage seul ou à plusieurs et une consignation pour son propre compte
- Réaliser un mesurage ou vérification (examen visuel, essai, mesurage)

## Contenu de la formation

- MODULE 2 – Thèmes communs formation initiale :
  - Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
  - Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
  - Zones d'environnement et leurs limites
  - Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
  - Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
  - Surveillance des opérations
  - Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
  - Equipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
  - Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
  - Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
  - Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
  - Evaluation du risque électrique
- MODULE 8 – Thèmes spécifiques B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai, H1, H1V, H2, H2V, H2V Essai :
  - Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
  - Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
  - Habilitation : symbole et limites
  - Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
  - Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
  - Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
  - Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
  - Instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »)
- MODULE 9 – Thèmes spécifiques BC :
  - Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
  - Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations
  - Etapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...



• **MODULE 10 – Thèmes spécifiques BR Intervention BT générale :**

- Limites des habilitations BR et BS
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

• **Module 11 – Thèmes spécifiques BE Mesurage, BE Vérification, HE Mesurage, HE Vérification :**

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions
- Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité
- Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instructions de sécurité
- Appliquer les mesures de prévention lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

• **Module 12 – Thèmes spécifiques BE Essai et HE Essai :**

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations), respecter ses consignes et instructions
- Connaître les symboles et leurs limites pour l'habilitation des personnes intervenant lors des essais
- Appliquer les mesures de prévention lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Respecter les consignes de sécurité pour essais particuliers (utilisation d'une source autonome, recherche défaut de câble, laboratoire et plate-forme d'essais)
- Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instructions de sécurité
- Identifier les équipements de travail spécifiquement utilisés en essais et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité
- Réaliser une consignation pour son propre compte
- Décrire et réaliser une réquisition (uniquement pour le HE Essai, si nécessaire)



## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Intervenant.e qualifié.e dans la catégorie des habilitations correspondantes

### Ressources techniques et pédagogiques

- **Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne**
- **LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI et son nécessaire de prise de notes**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **EN INTRA : mise à disposition d'un espace et/ou matériel dédié(s) à la pratique et aux épreuves de test**

- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

#### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Réussir épreuve théorique (QCM) & épreuve pratique en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Périodicité des recyclages : 3 ans

